



Droits sur mur privatif (crépi et haies)

Par **myqueul**, le **26/09/2008** à **15:00**

Bonjour,

Je souhaiterais être éclairé sur 2 points.

Je vis actuellement dans un maison individuelle où mon voisin a construit un mur privatif à ses frais. (refus mur mitoyen pour ma part par manque de budget)

1ère question:

Je lui ai demandé s'il prévoyais de crépir le mur de mon coté (environ 40m de long par 2m) quant il sera terminé.

Il m'a répondu qu'il ne l'avais pas prévu dans son budget et donc qu'il resterait à ma charge. Déçu et écœuré par ce comportement, quel est mon recours bien je privilégie un accord à l'amiable d'ici là.

2ème question:

Je prévois de dresser une haie dans mon terrain face à ce mur ; je souhaiterais savoir à quel distance légale du mur, je dois la planter et la hauteur légale maximale la laisser pousser.

Merci d'avance pour vos réponses